

LE DOSSIER DU JOUR

ur la réglementation concernant les dispositifs antidérapants

: pourquoi ça patine ?

Les pneus neige pour les nuls...

■ Qu'est-ce qu'un pneu hiver ?

À l'image d'un chewing-gum qui se durcit quand il fait froid, la gomme d'un pneu fonctionne de la même manière : elle se rétracte lorsque les températures chutent, réduisant l'adhérence d'un véhicule.

Les équipementiers ont développé un mélange de gomme qui fonctionne mieux sous les 7 °C. Inconvénient : lorsque le bitume est trop chaud, la gomme se dégrade plus rapidement. Au-delà de leur capacité sur la neige, ces pneus améliorent l'adhérence par basses températures, les gommes hivernales conservant leur élasticité, faisant gagner jusqu'à 20 % de distance de freinage.

■ À quel moment s'équiper ?

Il est conseillé de s'équiper avant la première vague de froid, comme l'indique Dominique Stempfel, responsable communication chez Allopneus.com, dont la plateforme logistique est située au sud de Valence, dans la zone d'activité Mauboule : « Souvent, les clients commandent dès qu'il fait froid, sans anticiper. Le souci, c'est que ce n'est pas possible de livrer tout le monde en deux jours. Comme nous avons l'habitude de le dire : heure d'hiver, pneus hiver. »

■ Faut-il équiper les quatre roues ?

Monter des pneus hiver sur les seules roues motrices peut compromettre l'équilibre d'un véhicule. Ainsi, sur un véhicule à roues arrière motrices (propulsion), l'arrière aura plus d'adhérence et aura tendance à "pousser" le véhicule, qui ne tournera pas correctement.

Avec un véhicule aux roues avant motrices (traction), ce sont alors les roues arrière qui glisseront, par manque d'adhérence.

D'où l'intérêt d'équiper les quatre roues. Cela est encore plus vrai pour les SUV qui, contrairement aux apparences, sont moins à l'aise qu'une berline dans les conditions difficiles, de par leur poids plus important et leur centre de gravité situé plus haut, qui augmente l'effet "luge".

■ Comment les reconnaître ?

Ils portent la dénomination M + S (Mud and snow), la plus répandue, ou 3PMSF (Pics Mountain Snow Flake), avec trois pics intégrant un flocon, apparu depuis 2009. Ce dernier marquage fait l'objet d'une homologation à partir de tests réels et normés. Certains pneus 4 saisons sont aussi homologués l'hiver, s'ils portent cette mention.

Nicolas GALLIEN et A.Ch.

En Allemagne ou en Suisse, on ne plaisante pas

■ Chaînes, chaussettes : que dit la loi ?

En France, l'utilisation de chaînes est autorisée du 11 novembre au dernier dimanche de mars sur les routes enneigées et même obligatoires sur certains axes lorsqu'il y a le panneau B26 «équipements spéciaux obligatoires», sauf si la mention "pneus neige admis" est indiquée.

Plus légères, les chaussettes homologuées sont acceptées dans la mesure où elles respectent l'arrêté du 18 juillet 1985 relatif aux dispositifs antidérapants amovibles. Mais pas aussi efficaces, selon les experts.

■ Quelle réglementation chez nos voisins européens ?

L'Allemagne, l'Autriche, la Finlande, la Slovaquie, la Suède ou encore l'Estonie les ont rendus obligatoires sous conditions. À vrai dire, la réglementation varie beaucoup. En Italie, l'utilisation de pneus hiver ou de chaînes est aussi "zonée" selon les provinces et les périodes d'obligation varient selon les régions : en général, elles vont du 15 novembre au 15 avril. En Allemagne ou en Suisse, l'usager non équipé encourt la perte de ses droits à l'assurance en cas d'accident.



Il est conseillé de s'équiper avant la première vague de froid. Photo Le DL

« On en monte en tout entre 30 et 40 par jour »



Comme dans tous les garages de la région, l'heure est au changement de pneus à Tullins, en Isère. Photo Le DL/S.P.

Au Bestdrive à Tullins, dans la vallée de l'Isère, c'est semaine d'affluence. Comme chaque année à pareille époque. La neige a fait son apparition sur les sommets environnants et les gens veulent tous changer leurs pneus. « On a une dizaine de jours d'attente, ce qui est normal en novembre », confirme Valérie, la chargée d'accueil, téléphone collé à l'oreille. Albane habite du côté de Renage, et comme beau-

coup, elle semble préoccupée par la météo. « Je commence à paniquer. On annonce du mauvais temps en plaine ce week-end. » Elle a vaguement entendu parler de cette loi qui prévoit l'obligation de s'équiper de pneus adaptés dans certains départements, mais pas plus que ça. « Pourquoi, ça y est, c'est passé ? » interroge-t-elle. Avant d'ajouter. « De toute façon, mes pneus d'hiver sont morts. Je suis obligée de

les changer. »

Dans le doute, les pneus 4 saisons ont la cote

Mathieu, le patron, a tout prévu. Il a stocké près de 2000 pneus, livrés par palettes entières. Avec évidemment une nette préférence pour le pneu hiver. Idéal dès que les températures chutent. « On en monte en tout entre 30 et 40 par jour », confirme-t-il.

L'emballage autour de la loi Montagne n'a pas changé grand-chose. « Les gens posent plus de questions, ils se renseignent », précise Valérie. « Mais ça n'a pas de grosse incidence », poursuit Mathieu. L'affluence est à peu près la même au garage et les ventes de pneus également. Si ce n'est une légère recrudescence des pneus 4 saisons. « Quant à faire, certaines personnes préfèrent s'équiper de ces pneus éligibles à la loi avec lesquels ils peuvent rouler toute l'année », conclut le directeur du site.

S.P.



138529201

QUESTIONS À...

Joël Giraud Député des Hautes-Alpes et président du Conseil national de la montagne (CNM)

« Le gouvernement a eu peur des gilets jaunes »

Trois ans après son vote, est-ce normal qu'un texte de loi approuvé, en l'occurrence l'article 27 de la loi Montagne II, ne soit toujours pas appliqué ? Comment l'expliquez-vous ?

« Le problème, c'est que le décret d'application est finalement allé assez vite puisqu'il est passé par toutes les phases administratives dont le Conseil national de la sécurité routière et bien sûr le Conseil national de la montagne et était prêt pour l'hiver 2018/2019, moins de deux ans après la promulgation de la loi Montagne. Mais le gouvernement a eu peur, fin 2018, des gilets jaunes puis cette année des transporteurs routiers, alors que le secteur était concerné par une hausse (minime) des taxes sur les carburants. Là, le décret était dans le parapheur du Premier ministre quand il a été retiré. »



Photo Le DL/Vincent OLLIVIER

Son décret d'application sortira-t-il un jour ? L'an prochain ?

« Comme tout est prêt, il peut être pris à tout moment. Reste à savoir si, dans cette affaire, l'exécutif continuera à avoir peur de son ombre, sur un sujet qu'il méconnaît totalement par ailleurs. En tout cas, j'ai mis le sujet à l'ordre du jour de la plénière du Conseil national de la montagne le 22 novembre dans les Vosges. Comme cela, trois ministres entendront la colère des élus et socioprofessionnels de montagne. »

Le principe qu'il consacre, distinguant zones urbaines et zones de montagne, n'est-il pas trop compliqué pour les usagers déjà dérouterés par la réglementation actuelle ?

« Je pense, au contraire, qu'une zone prédéfinie, où une réglementation s'applique à date fixe, est plus simple à mémoriser. En tout cas, c'est ce qui est en vigueur chez nos voisins européens et eux l'ont bien assimilé... Et depuis que c'est en vigueur, par exemple en Italie, on n'assiste plus à des blocages de routes à chaque événement neigeux en montagne. Je prends donc le pari que les Français puissent être aussi intelligents que les autres citoyens européens... »

Propos recueillis par A.Ch.

De nouvelles chutes de neige ?

Selon Daniel Goetz, météorologiste prévisionniste au centre d'études de la neige de Météo France à Saint-Martin-d'Hères, en Isère, «après une accalmie vendredi et samedi, on devrait assister à de nouvelles chutes de neige dimanche, notamment près de la frontière italienne et dans les Alpes du Sud. Mais pas en grosse quantité. Le refroidissement va se maintenir. Le début de la semaine prochaine devrait même être sec et frais jusqu'à mercredi inclus. Il pourrait de nouveau neiger jeudi, mais pas au-dessous de 800 ou 700 mètres. Cet air frais va permettre de conserver la neige mais rien n'indique que cette première couche sera encore là en décembre, en tout cas pour les stations à moins de 1800 mètres d'altitude. On assiste souvent à des redoux d'ici décembre et à des pluies, comme on a pu en connaître l'année dernière. »